



FONDATION DES PARCS ET JARDINS DE FRANCE
SOUS L'ÉGIDE DE LA FONDATION DU PATRIMOINE

168, rue de Grenelle
75007 Paris

REGLEMENT DE LA BOURSE MICHEL BARIDON

Michel Baridon, historien et philosophe de l'art des jardins et du paysage est décédé le dimanche 10 mai 2009.

Michel Baridon fut l'un des meilleurs experts européens de l'histoire des jardins et du paysage. Il considérait le jardin comme un témoin historique et culturel, au-delà de sa dimension purement horticole. Il disait : « Dans un jardin, la nature fait son autoportrait, mais c'est l'homme qui conçoit le tableau ». Professeur émérite de l'Université de Bourgogne, il a publié de nombreux ouvrages qui font références dont « Les jardins : Paysagistes, jardiniers, poètes », chez Robert Laffont, portant sur les jardins et leur histoire en Orient et en Occident. En 2008, son essai « L'eau dans les jardins d'Europe » remporta la première édition du Prix René Pechère, récompensant un livre de vulgarisation de l'art des jardins.

Michel Baridon était membre du conseil de la Fondation des Parcs et Jardins de France qui a décidé d'instituer une bourse d'études annuelle de € 10 000 intitulée « **Bourse Michel Baridon** » pour lui rendre hommage et perpétuer sa mémoire.

THEMES D'ETUDES OU DE RECHERCHES

Seront pris en compte pour l'attribution de cette bourse, les projets d'études ou de recherches, rédigés en français, ayant un lien, d'une part avec ce à quoi Michel Baridon a consacré sa vie et d'autre part, avec l'objet de la FPJF :

- Préserver les parcs et jardins en France, en particulier pendant les périodes de déshérence
- Contribuer à protéger les paysages autour des parcs et jardins
- Restaurer et développer les parcs et jardins visibles par le public
- Les faire connaître en France et dans le monde
- Mettre en valeur les arts du jardin et notre patrimoine botanique
- Encourager les actions de formation et d'éducation destinées aux parcs et jardins.

DESTINATAIRES

La bourse d'études est destinée aux historiens d'art, aux spécialistes de l'art des jardins, aux étudiants pour leur permettre d'effectuer des recherches complémentaires dans le cadre d'un master ou d'une thèse de doctorat.

En fonction des candidatures soumises, le jury se réserve la possibilité d'élire plusieurs lauréats sur une année donnée et de répartir la bourse d'études sur plusieurs projets.

MONTANT ET DUREE DE LA BOURSE

La bourse d'études de 10 000€ est attribuée pour une année. Le lauréat devra rendre son rapport dans ce délai de 12 mois. La bourse sera payée en deux versements, la moitié à l'attribution et l'autre moitié après la remise du rapport final par virement sur un compte bancaire. Le lauréat devra justifier de l'utilisation des fonds.

CRITERES DE SELECTION

Les critères pour le choix du boursier seront notamment :

- L'originalité et l'actualité du thème d'études ou de recherches choisi
- L'importance et l'impact potentiel de ce thème
- La capacité de partager ses connaissances sur l'art des jardins
- La personnalité, la maturité et le niveau de motivation.

JURY

Le jury est composé de 7 membres : 4 membres du conseil de la FPJF et 3 personnalités extérieures. Il incombe à ce comité d'examiner, d'évaluer le sérieux des candidatures et éventuellement de mener les discussions approfondies nécessaires avec les candidats pré-sélectionnés avant d'octroyer la Bourse.

Le comité de sélection rendra compte au conseil de la FPJF de la procédure suivie et des raisons motivant son choix.

Un membre du jury fera un point intermédiaire avec le boursier, d'une part un mois après attribution et d'autre part, 3 mois après attribution en vue de l'aider, si besoin est, à atteindre les objectifs fixés.

APPEL A CANDIDATURE

Le règlement de la bourse est accessible sur le site de la FPJF. Les dossiers complets rédigés en français devront être déposés avant le 30 novembre 2017 à minuit.

ENGAGEMENT

En faisant acte de candidature, les candidats s'engagent à n'employer la bourse octroyée que pour l'objet d'études ou de recherches proposé et à informer le jury si pour cause de maladie ou toutes autres raisons le travail devait être interrompu ou les délais non respectés.

A la fin du projet, le lauréat s'engage à rédiger un rapport et un article mis à la disposition de la FPJF.

CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE

- Un curriculum vitae détaillé comportant des éléments personnels et professionnels
- Une lettre de motivation reliant la candidature à Michel Baridon
- Expérience du candidat en relation avec le sujet d'études ou de recherches
- Des lettres de recommandations

- Une présentation sur 2 ou 3 pages du projet d'études ou de recherches qui indique de quelle manière il répond aux objectifs de la FPJF et quel est celui ou ceux de ses objets qu'il sert de façon concrète
- Montrer comment et à quoi les connaissances ou compétences acquises grâce à la bourse pourront être appliquées à l'issue du projet
- Originalité et spécificité du sujet d'études ou de recherches
- Un plan de travail pour la période couverte par la Bourse
- Utilisation des fonds.

Fondation des Parcs et Jardins de France – septembre 2017